



**Responsable de l'étude, cartographie et rédaction** : Mélanie Rocroy

**Terrain** : Ethan Douchain, Marie-Anaïs Leprêtre, Florent Stien, Jean-Denis Talleux

**Citation** : Rocroy M., Douchain E., Leprêtre M.-A., Stien F., Talleux J.-D. (2022). Visite du gisement potentiel de coques *Cerastoderma edule* sur la zone à éclipse de Cayeux-sur-Mer, octobre 2022. *Rapport du GEMEL n°22-027* : 6 p.

## Introduction

Les gisements de coques, selon les années, sont exploités par les pêcheurs à pied à titre professionnel ou de loisir. Pour exploiter de façon professionnelle les gisements de coques dans les Hauts-de-France, il faut être titulaire d'une licence régionale de pêche à pied « coques ». En 2022, 330 licences ont été accordées.

Lorsque le gisement est ouvert (*via* arrêté préfectoral), la taille minimale autorisée pour la pêche des coques est de 27 mm. Le quota, pour les pêcheurs à pied de loisirs est fixé à 5 kg par jour et par personne. Pour les professionnels, le quota varie selon la ressource disponible (il est précisé dans l'arrêté préfectoral).

En 2019, le CRPMEM des Hauts-de-France a localisé une zone de coques à Cayeux-sur-Mer potentiellement exploitable. Faute de classement sanitaire et d'autorisations spécifiques ce gisement n'a pas été exploité. La zone est de nouveau prospectée en avril 2020 par le CRPMEM des Hauts-de-France. La présence de coques s'étend le long d'une bêche, sur 1km environ de longueur, sur une largeur de 10 à 20 m (Figure 1). Les densités présentes ne permettent pas en 2020 l'exploitation de la zone.



Figure 1 : Localisation et densité (nombre moyen de coques /m<sup>2</sup>) des stations échantillonnées en avril 2020 par le CRPMEM

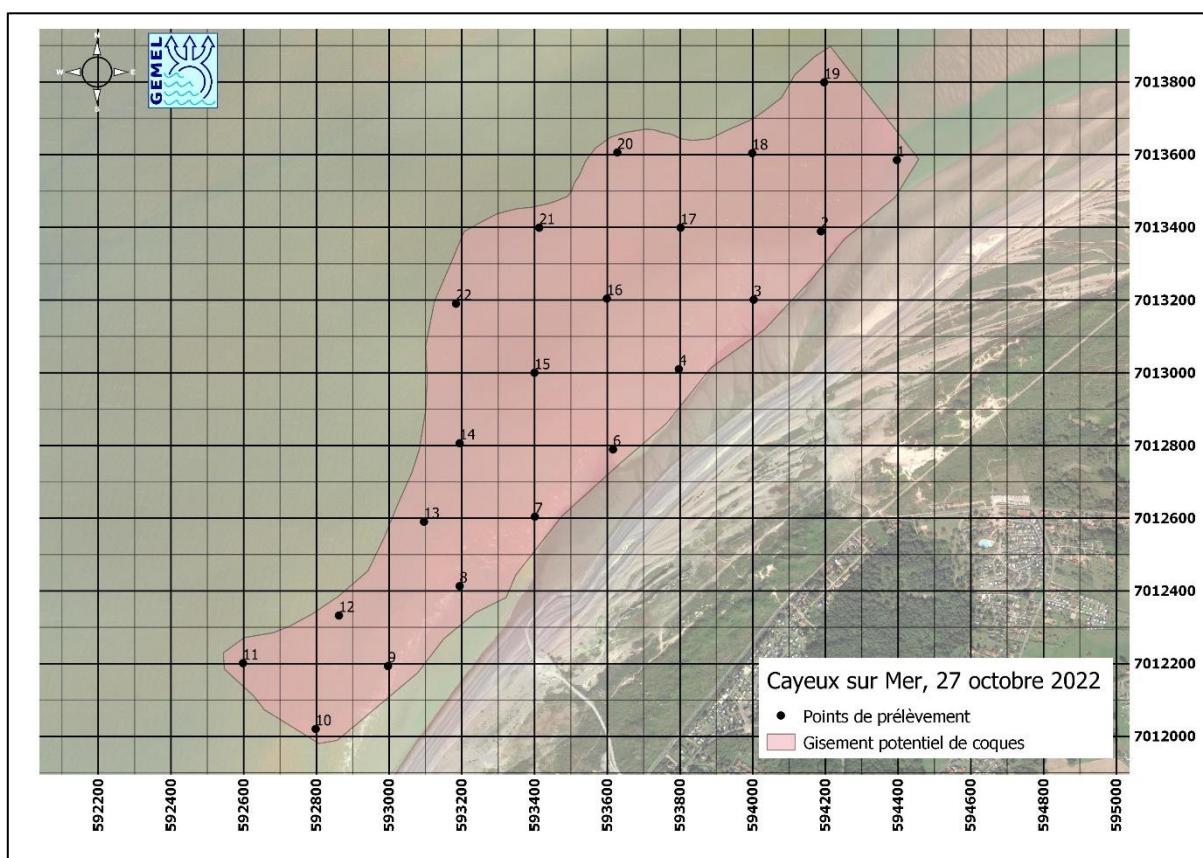
Pour faciliter les démarches administratives, et être réactif si le gisement potentiel de coques permet une exploitation, la zone bénéficie désormais d'un classement en « zone à éclipse ».

Afin d'actualiser les données sur l'état du gisement potentiel de coques de Cayeux-sur-Mer, et de vérifier si la situation permet d'envisager une ouverture à la pêche, le GEMEL a prospecté la zone en octobre 2022.

## Les prélèvements et mesures

Sur la base des éléments du CRPMEM, une nouvelle zone potentiellement favorable aux coques est délimitée en octobre 2022 (Figure 2, en rose sur la carte). Cette zone est d'une surface de **117,5 ha**.

**21 stations** sont positionnées dans la zone de gisement potentiel.



Une pelle (pour récupérer l'ensemble des tailles de coques) et une veinette modifiée (engin des professionnels sur lequel un tamis d'1 cm de vide de maille est apposé ; Figure 3) d'une surface de **0,28 m<sup>2</sup>**, sont utilisées pour récupérer les coques.

Sur chaque station, dans un rayon d'un mètre, 3 réplicats (nécessaires à la prise en compte de l'hétérogénéité du milieu pour les analyses statistiques) c'est-à-dire 3 fois la surface d'une veinette sont échantillonnés et tamisés pour récupérer les coques. Les prélèvements sont faits par Ethan Douchain, Marie-Anais Leprêtre, Florent Stien, Jean-Denis Talleux.



Figure 3 : Veinette modifiée utilisée pour les prélèvements

Au laboratoire, les individus ainsi prélevés sont dénombrés et mesurés selon l'axe antéro-postérieur qui correspond à la plus grande longueur mesurable (Figure 4). Les mesures sont réalisées avec un pied à coulisse électronique au 10<sup>ème</sup> de millimètre près. Ces deux opérations permettent d'estimer la densité (nombre d'individus par unité de surface) par station pour les différentes classes de taille.

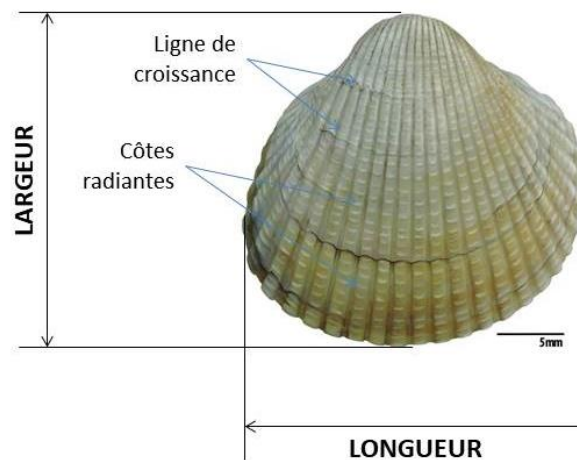


Figure 4 : Mesure d'une coque selon l'axe antéro-postérieur

## Résultats et conclusion

Sur l'ensemble des 21 stations échantillonnées, seulement 1 (station 2) contenait des coques. Aucune des autres stations n'a permis de récupérer des individus. La densité de coques observée sur cette station est très faible : 7 coques/m<sup>2</sup>.

Cela ne permet évidemment pas une exploitation de la zone.

Ces résultats suivent ceux du CRPMEM de 2019 et 2020. En effet, en 2019 (année exceptionnelle pour les coques sur le littoral des Hauts-de-France), des coques s'étaient implantées sur la zone, mais elles n'ont pas réussi à se reproduire (ou les larves ont été emportées plus loin par les courants) puisqu'aucune coque de petite taille n'est observée en avril 2020. En effet, la zone n'était pas exploitable en 2020, mais les coques prélevées étaient toutes de taille supérieure à 29 mm, il n'y a donc pas eu de recrutement.